



**Eaux de
Wallonie**

Plan industriel

Version actualisée

Décembre 2025

Alliance des opérateurs
publics de l'eau

Contexte de mise à jour du Plan industriel

Contexte du Plan industriel

2021 : premier Plan industriel – une base structurante pour le secteur

Depuis : un environnement en mutation

- Nouvelles exigences réglementaires
- Attentes sociétales renforcées : transparence, santé publique, environnement
- Un secteur au cœur des priorités publiques et citoyennes
- Événements climatiques : sécheresses, inondations, pressions accrues sur les infrastructures

Pourquoi une mise à jour ?

- Le secteur s'est structuré : gouvernance sectorielle clarifiée, coopération renforcée
- Nécessité d'un réalignement stratégique : répondre aux nouveaux défis, intégrer davantage la résilience dans notre organisation, sécuriser la ressource et anticiper l'avenir
- Utilisation du Plan industriel comme cadre de référence pour l'élaboration de la stratégie des opérateurs

Une démarche collective

Une ambition commune pour le secteur issue d'un exercice de concertation structuré

- **Évaluation** : auto-évaluation sectorielle et revue externe du Plan existant
- **Anticipation** : analyse de la veille réglementaire pour intégrer les futures obligations
- **Écoute** : sondage des parties prenantes, ateliers collaboratifs avec le secteur, discussions
- **Transparence** : processus itératif de construction avec les responsables de plateformes sectorielles, de CSP, et le comité de coordination



Créer l'adhésion autour du Plan industriel de l'eau en Wallonie

Plan de communication (interne & externe)

Interne (opérateurs du secteur)

Construire une culture partagée et mobilisatrice autour du Plan, en donnant du sens au quotidien des équipes

- > Former et acculturer pour maîtriser le langage et les enjeux du Plan
- > Mobiliser les équipes en donnant du sens : relier chaque défi à la mission de service public
- > Diffuser une information claire et régulière (intranet, newsletters, ateliers)
- > Valoriser les réussites et partager les bonnes pratiques

Externe (politiques, secteurs économiques, partenaires)

Positionner le secteur de l'eau comme un acteur exemplaire, transparent et moteur de durabilité en Wallonie

- > Porter des messages unifiés autour de la sécurité, la durabilité et la solidarité
- > Partager des résultats concrets et mesurables (KPI, projets réalisés)
- > Défendre les besoins d'investissements et les leviers réglementaires auprès des décideurs
- > Rendre tangible la valeur de l'eau et l'action du secteur via des campagnes grand public
- > Sensibiliser par des actions pédagogiques et sur les réseaux sociaux

Nos enjeux

Notre mission

« Gérer durablement la ressource en eau et garantir l'accès à l'eau de qualité et au service d'assainissement, à prix maîtrisé »



Santé

Assurer une gestion sanitaire intégrée



Environnement

Préserver et restaurer les ressources en eau, tout en limitant notre impact environnemental



Accessibilité

Assurer un accès durable, équitable et sécurisé à l'eau pour tous



Infrastructures

Moderniser et piloter les infrastructures de l'eau de manière intégrée. Planifier et réaliser les investissements



Transformation

Accélérer la transformation en mobilisant les talents, la digitalisation et l'innovation



Gouvernance

Renforcer la gouvernance et l'influence dans la définition des politiques qui l'impactent

Le secteur a identifié 12 défis structurés autour de 6 enjeux

Gouvernance

D11 Assurer une gouvernance sectorielle agile et fédératrice

D12 Renforcer l'anticipation des évolutions réglementaires et notre influence

Santé

D1 Assurer une gestion sanitaire intégrée

Environnement

D2 Contribuer à préserver et restaurer les ressources en eau

D3 Maîtriser notre empreinte environnementale

Accessibilité

D4 Garantir la sécurité d'approvisionnement

D5 Assurer la soutenabilité du financement et du prix de l'eau

Infrastructures

D6 Gérer les infrastructures de manière efficiente

D7 Investir de manière durable

Transformation

D8 Renforcer l'attractivité et le développement des talents

D9 Accélérer la digitalisation

D10 Amplifier l'innovation

Une stratégie sectorielle à l'horizon 2030 : 6 enjeux, 12 défis

Gouvernance

#11. Assurer une gouvernance agile et fédératrice

#12. Anticiper les évolutions réglementaires et notre influence



Santé

#1. Assurer une gestion
sanitaire coordonnée



Environnement

#2. Préserver et restaurer les
ressources
#3. Limiter notre impact



Accessibilité

#4. Sécuriser
l'approvisionnement
#5. Soutenabilité du
financement et du prix



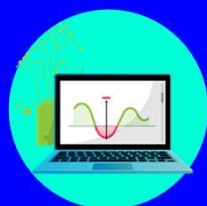
Infrastructures

#6. Gestion efficiente
#7. Investissements durables

TRANSFORMATION



#8. Attirer et développer
les talents



#9. Accélérer la
digitalisation



#10. Amplifier
l'innovation

Une mise à jour pour répondre aux thématiques stratégiques transversales du secteur

Résilience

La résilience constitue un axe central du Plan, abordée de manière transversale à travers la **protection écologique** [D2], la **modernisation** et la **robustesse des infrastructures** [D6], ainsi que la gestion intégrée des eaux pour faire face aux enjeux climatiques et réglementaires. Elle se décline aussi dans la **cybersécurité** [D9] pour sécuriser les systèmes (voir ci-dessous), **l'optimisation des processus opérationnels** pour gagner en efficacité, et le **développement d'une culture partagée de gestion des risques et de continuité** [D11]. Elle se matérialise aussi dans la **soutenabilité du financement** des activités du cycle anthropique de l'eau [D5]. Cette approche globale vise à préparer l'organisation à s'adapter durablement face aux crises et aux évolutions futures.

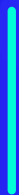
Cybersécurité

La cybersécurité est intégrée au défi de la digitalisation [D9] qui en fait un **levier de transformation** combinant **conformité** (NIS2, CISO), **résilience opérationnelle** et **sécurité** dès la conception des solutions. Elle s'accompagne d'une **montée en compétence des métiers** grâce à des formations ciblées, afin de faire de chaque acteur un pilier de la cyber-résilience collective. Par ailleurs, le défi sur la gouvernance [D11] renforce cette approche en développant une **gestion proactive des risques** pour anticiper et répondre aux menaces numériques.

Changement climatique

La **résilience face au changement climatique** constitue l'un des piliers du Plan industriel, qui place l'**environnement** et l'**adaptation** parmi ses enjeux stratégiques majeurs. Celui-ci prévoit notamment une **analyse prospective des risques climatiques** pesant sur les ressources en eau [D2], ainsi qu'une **adaptation** des infrastructures aux aléas climatiques [D6]. L'**innovation** [D10] et le développement d'une **culture de gestion proactive des risques** [D11] sont également mobilisés pour **anticiper et s'adapter** aux effets du dérèglement climatique. Enfin, le Plan vise à **réduire l'empreinte carbone** des activités [D3] et à **préserver les ressources en eau** [D2], contribuant ainsi activement à la protection de l'environnement et à l'engagement du secteur en faveur du développement durable. En conjuguant performance opérationnelle et responsabilité environnementale, il s'inscrit résolument dans une **trajectoire de transition durable**.

Enjeu « santé »



D1 Assurer une gestion sanitaire intégrée

Ambitions

- 1 Généraliser une approche **préventive et territoriale** de gestion des risques sanitaires
- 2 Développer la capacité d'intégrer de manière **agile** l'émergence de **nouveaux polluants** dans la **gestion de la qualité des eaux**

KPIs (*)

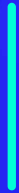
- > **Taux de couverture des PGSSE :**
100 % des zones de distribution
- > **Nombre de monitoring de polluants émergents du cycle de l'eau publiés ou mis à jour sous forme de rapport :**
5/an

(*) Année cible pour l'ensemble : 2030

Principaux axes de transformation

- A Connaître**
- > Consolider une **connaissance approfondie, actualisée et partagée de la qualité des eaux et des risques associés** :
 - Contribuer à la **centralisation et la valorisation** des **données des entités publiques** liées aux eaux potables et usées et aux risques associés par le renforcement de la coopération dans l'échange de données.
 - Renforcer les **systèmes de monitoring**, en incluant la surveillance des polluants émergents, dans les programmes de contrôle des opérateurs.
 - Organiser une **surveillance épidémiologique des ERU** et une **gestion des cas d'urgence** efficace en coopération avec les autorités sanitaires compétentes.
 - Mettre en place une **veille réglementaire et scientifique continue** pour anticiper les exigences futures et l'adaptation des processus de traitement.
- B Agir**
- > Déployer une **approche intégrée et préventive de gestion des risques sanitaires** liés à l'eau, en s'adaptant aux évolutions réglementaires et scientifiques :
 - Renforcer la **coordination** entre opérateurs, autorités régionales et parties prenantes pour une action concertée et efficace.
 - Assurer le **déploiement complet** et opérationnel **des plans de gestion de sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE)** liés à l'approvisionnement sur l'ensemble du territoire wallon
 - Structurer un **réseau de laboratoires efficaces et résilients** pour assurer le contrôle de la qualité de l'eau sur l'entièreté du cycle de l'eau.
 - Contribuer à une meilleure information et gestion des risques sanitaires liés aux infrastructures intérieures privées et publiques, domestiques ou non-domestiques, récentes ou anciennes, via le dispositif CertIBEau.
- C Communiquer**
- > **Déployer une communication proactive** visant à garantir la **transparence et la sensibilisation** sur la qualité de l'eau :
 - Assurer une **information claire, actualisée et accessible sur la qualité de l'eau** pour l'ensemble des consommateurs.
 - **Décliner** les messages de **sensibilisation en matière de gestion des risques sanitaires** en lien avec le cycle de l'eau en fonction **des publics cibles**.
 - **Publier** des rapports de suivi et de monitoring dédiés pour **renforcer la transparence, le suivi et la confiance** du consommateur.

Enjeu « environnement »



D2 Contribuer à préserver et restaurer les ressources en eau

Ambitions

- 1 Renforcer la connaissance et le suivi des ressources en eau
- 2 Contribuer à la préservation et à la restauration durable de la qualité des ressources en eau
- 3 Contribuer à une exploitation quantitative résiliente des ressources en eau

KPIs (*)

- > **Taux de protection des captages :**
100 % des zones de protection arrêtées
- > **Taux de déploiement des Contrats de captage :**
100% des diagnostics environnementaux sur les captages sensibles
- > **Taux de déploiement des Plan de Gestion Intégré des Eaux Résiduaires Urbaines (PGIERU) :**
100 % des analyses de risques environnementaux préalables réalisées

(*) Année cible pour l'ensemble : 2030

Principaux axes de transformation

- A Connaître**
- > **Développer une capacité collective et partagée de connaissance et d'anticipation de l'évolution quantitative et qualitative des ressources** en eau, pour s'adapter et préparer les réponses face aux pressions climatiques et anthropiques :
 - Renforcer le monitoring des eaux brutes et des eaux usées, en intégrant les polluants émergents (PFAS, pesticides, résidus pharmaceutiques, TFA, etc.).
 - Identifier et caractériser les sources de pollution et de pression, ainsi que les facteurs de vulnérabilité (pollutions diffuses, rejets ERU, stress climatique, etc.).
 - Contribuer à la centralisation et au partage des données sur la qualité (y compris les polluants émergents) et la quantité d'eau pour appuyer la décision stratégique.
 - Développer la modélisation des masses d'eau et l'analyse prospective des risques liés au changement climatique, aux prélèvements et aux pressions qualitatives.
- B Agir**
- > **Contribuer à la maîtrise et la restauration** de la qualité des ressources, en s'appuyant sur une approche priorisée, intégrée, proactive et coordonnée avec l'administration.
 - Etablir des plans d'actions comportant des mesures de prévention et d'atténuation des sources de pollution et de surexploitation des ressources en eau.
 - Œuvrer à réduire significativement les pollutions diffuses (nitrates, pesticides, micropolluants) dans les zones sensibles.
 - Contribuer au développement d'outils d'aide à la décision et de dispositifs réglementaires.
 - > **Renforcer la protection et la surveillance des captages :**
 - Finaliser la délimitation des zones de protection.
 - Assurer la protection effective des captages, notamment via les objectifs d'assainissement spécifiques aux zones de protection existantes.
 - Développer les Contrats de captage et de nappe.
 - > **Préparer le déploiement des Plans de Gestion Intégrée des Eaux Résiduaires Urbaines (DERU2) :**
 - Réaliser une analyse des risques environnementaux liés aux rejets d'eaux usées urbaines.
 - Définir la méthodologie d'élaboration des PGIERU.
- C Communiquer**
- > Déployer **une information claire et différenciée** selon les publics, avec une attention à la jeunesse.
 - > **Publier** des rapports de suivi sur l'état des ressources et les mesures prises.
 - > **Mobiliser** les parties prenantes, usagers et acteurs économiques **autour de la ressource.**
 - > **Sensibiliser** les secteurs économiques et les consommateurs à la sobriété et à l'**usage responsable** de l'eau.

D3 Maitriser notre empreinte environnementale

Ambitions

- 1 **Atteindre les jalons** de la trajectoire vers la **neutralité carbone** (à l'horizon 2050) et la **neutralité énergétique** (à l'horizon 2045)
- 2 Contribuer activement au **maintien et à la restauration de la biodiversité**
- 3 **Renforcer l'engagement** du secteur de l'eau dans l'**économie circulaire**, en **limitant et valorisant les déchets et sous-produits**, notamment les boues d'épuration

KPIs (*)

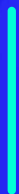
- > **Taux de réduction des émissions CO₂** :
20 %
- > **Production d'énergie renouvelable** :
84 GWH
- > **Nombre de projets pilotes de valorisation menés** :
3 projets

(*) Année cible pour l'ensemble : 2030

Principaux axes de transformation

- A Décarboner**
 - > **Déployer la stratégie énergétique** du secteur :
 - Augmenter l'**efficacité énergétique** (monitoring énergétique, remplacement des équipements, optimiser la maintenance, installation d'énergies renouvelables et audit énergétique).
 - **Electrifier les usages** de chaleur et de mobilité.
 - **Décarboner la fourniture d'énergie.**
 - > **Déployer les plans d'action** consécutifs à l'élaboration des **bilans carbone.**
 - > Mettre en œuvre les **outils de gestion et de suivi** nécessaires pour soutenir la stratégie énergétique.
 - > **Déployer un Centre de Services Partagés** visant à répondre aux enjeux en matière d'**audits énergétiques**, études et certificats PEB, afin de garantir une transition énergétique soutenable.
 - > **Mutualiser les expertises rares et les expériences** à l'échelle du secteur (avec l'ensemble des partenaires, e.g. SPW) pour amplifier le nombre et l'impact des projets (efficacité énergétique, etc.).
- B Biodiversifier**
 - > Généraliser la **mise en place de plans biodiversité sur les sites opérateurs** en intégrant la mise en conformité réglementaire (Code forestier, Natura 2000), la gestion durable et la restauration des milieux naturels.
- C Réutiliser**
 - > **Elaborer et mettre en œuvre une valorisation circulaire des boues** sur base de filières diversifiées :
 - Réutilisation des ressources précieuses issues des eaux usées (ex : phosphore).
 - Valorisation énergétique.
 - Contribution à la décarbonation des processus industriels.
 - > **Déployer une gestion circulaire et intégrée des terres excavées** (réduction à la source et développement de filières locales de valorisation).
- D Mobiliser**
 - > **Engager l'ensemble des opérateurs** sur des initiatives concrètes liées à la restauration de la biodiversité et la réduction de l'empreinte environnementale du secteur.
 - > **Structurer des partenariats** pour disposer de l'expertise complémentaire pour le développement des projets d'énergie renouvelable et de circularité.

Enjeu « accessibilité »



D4 Garantir la sécurité d'approvisionnement

Ambitions

- 1 **Garantir un accès sécurisé et équitable** à l'eau pour l'ensemble des usagers
- 2 **Exploiter de manière durable et intégrée** les ressources en eau à l'échelle régionale
- 3 Améliorer durablement la **performance des infrastructures publiques**

KPIs (*)

- > **Niveau de sécurisation :**
650.000 raccordements supplémentaires bénéficiant d'une sécurisation de 30 % (base 2015)
- > **Taux de déploiement d'une démarche d'amélioration de performance :**
80 % du linéaire global des réseaux gérés par les opérateurs wallons
- > **Nombre de projets de diversification des approvisionnements :**
6 projets de REUSE, dont 3 issus de réutilisation des eaux de STEP publiques
(*) Année cible pour l'ensemble : 2030

Principaux axes de transformation

- A Connaître**
- > **Renforcer la connaissance et le suivi des infrastructures** pour orienter leur modernisation et accroître leur résilience.
 - > **Anticiper l'évolution de la demande en eau par secteur** (citoyens, agriculture, industrie, services) afin d'adapter l'offre et de gérer la pression sur la ressource.
 - > **Produire des analyses prospectives** intégrant offre, demande et impacts climatiques pour orienter la planification des infrastructures et des ressources.
 - > **Identifier les nouvelles ressources disponibles.**
- B Adapter**
- > **Construire une sécurité d'approvisionnement résiliente :**
 - Déployer une approche intégrée de l'exploitation des ressources et de la sécurisation à l'échelle régionale et locale : diagnostics, schémas directeurs d'investissements et d'exploitation, mise en œuvre de synergies, financement de la sécurisation.
 - Finalisation des travaux prioritaires (axes structurants, axes secondaires, bouclages locaux).
 - Adaptation continue des capacités de production, de traitement, de stockage et de distribution pour répondre aux besoins futurs et aux évolutions démographiques, climatiques et réglementaires.
 - Exploitation de nouvelles ressources.
 - Synergies avec les acteurs économiques impactant l'exploitation des ressources en eau.
 - > **Renforcer la performance et la gestion durable des réseaux** pour optimiser l'utilisation de la ressource.
 - Mettre en œuvre des plateformes technologiques partagées, des méthodes uniformisées de recherche et de gestion, et les équipements qui permettent de maîtriser et réduire les pertes d'eau.
 - Développer un outil d'aide à la décision pour le renouvellement des réseaux.
 - > **Gérer une évolution différenciée de la demande** sur le plan territorial, pour ajuster l'offre sans accroître la pression sur les ressources, en anticipant les besoins spécifiques des secteurs agricoles, industriels et de services.
 - > **Développer une offre diversifiée et adaptée des approvisionnements** pour répondre durablement aux besoins :
 - Déploiement de projets ciblés de circularité (re-use, réseaux hybrides, etc.).
 - Diversifier l'approvisionnement avec des ressources alternatives en fonction des usages de l'eau (exhaure, réseaux décentralisés/hybrides, re-use, etc.).
 - Contribuer aux coopérations intersectorielles et transfrontalières.
 - Mettre en place des zones « Aqua Friendly » adaptées à des projets à forte consommation, pour maîtriser leur impact sur les ressources existantes.

D5 Assurer la soutenabilité du financement et du prix de l'eau

Ambitions

- 1 Maintenir une **facture d'eau abordable** corrélée à l'évolution du revenu moyen des ménages
- 2 Assurer un **financement durable et diversifié** du modèle économique et des investissements
- 3 Contribuer à la **lutte contre la précarité hydrique**

KPIs (*)

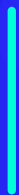
- > **Accessibilité à l'eau :**
Facture d'eau inférieure à 1,4 % du revenu moyen des ménages
- > **Maîtrise du coût de financement :**
Charges d'intérêt < 15 % du chiffre d'affaires (panel des principaux opérateurs)
- > **Diversification du financement :**
80 % des capacités futures en énergie renouvelable financées de manière alternative

(*) Année cible pour l'ensemble : 2030

Principaux axes de transformation

- A Maîtriser**
 - > **Limitier l'évolution du prix de l'eau au niveau de l'inflation** hors trajectoires tarifaires déjà autorisées, nouvelles impositions réglementaires, modifications de périmètre ou crises conjoncturelles.
 - > **Adapter et/ou déployer les plans comptables de la distribution et de l'assainissement** pour assurer la transparence des coûts à l'échelle sectorielle.
 - > **Cibler les actions de maîtrise sur les coûts contrôlables** relevant des missions constantes du secteur.
 - > **Développer et déployer des Centres de Services Partagés et des projets sectoriels** pour développer des synergies opérationnelles permettant de maîtriser le coût global de ces activités pour les opérateurs.
 - > **Mettre en place des centrales d'achats** qui permettent d'obtenir les meilleures conditions du marché.
- B Financer**
 - > **Pérenniser le financement des investissements « cœur de métier »** auprès d'institutionnels ou bancaires en maîtrisant les coûts de la dette.
 - > **Diversifier les sources de financement** afin de faire face à l'évolution des coûts d'investissements et accompagner la transition énergétique et circulaire.
 - > **Élargir les sources de revenus** en mobilisant le principe pollueur-payeur (responsabilité élargie des producteurs, CVA, CEI), les fonds publics régionaux et européens (énergie, innovation, missions d'intérêt général, etc.), la valorisation des sous-produits, etc.
 - > **Déployer de nouveaux modèles tarifaires** conciliant droit à l'eau, équité sociale, consommation responsable et soutenabilité économique (grilles capacitaires, modulation selon usages et la réalité économique, etc.).
- C Sensibiliser**
 - > **Optimiser l'accès au Fonds Social de l'Eau**, en agissant sur :
 - La mise en place d'un **plan d'actions concerté avec les parties prenantes** pour lutter contre la précarité hydrique.
 - La **communication auprès des bénéficiaires potentiels** sur les possibilités d'utilisation du fonds social.
 - La simplification et la **levée des freins administratifs** à son accès.
 - > **Contribuer à l'acceptabilité sociale du prix de l'eau**, déployer des **outils pédagogiques** et des **indicateurs accessibles** pour expliquer simplement la facture de l'eau et démontrer la performance du service rendu.

Enjeu « infrastructures »



D6 Gérer les infrastructures de manière efficiente

Ambitions

- 1 **Développer l'asset management**, pour garantir la qualité de service et la maîtrise des coûts
- 2 **Garantir la résilience des infrastructures** face aux pressions anthropiques et climatiques, aux évolutions réglementaires et aux enjeux de sécurité

KPIs (*)

- > **Taux de cadastre et vectorisation du réseau d'égouttage :**
100 %
- > **Taux de réalisation des états des lieux des ouvrages de démergement :**
50 %
- > **Taux de couverture de l'approche d'asset management :**
50 % des opérateurs

(*) Année cible pour l'ensemble : 2030

Principaux axes de transformation

- A Connaître** > **Fiabiliser et digitaliser les connaissances relatives** au patrimoine technique :
- Organiser la collecte, la consolidation et l'actualisation des données relatives aux infrastructures de l'ensemble du secteur.
 - Actualiser le système de suivi des surverses d'eaux usées diluées.
 - Réaliser un état des lieux technique des installations de démergement.
 - Finaliser le cadastre vectorisé de l'égouttage.
- > **Développer les analyses de risques et identifier les infrastructures critiques** (directive CER), impactant la continuité du service, la sécurité et les coûts :
- Cartographier les risques sur base de méthodologies partagées.
 - Actualiser l'étude sur les risques et vulnérabilités climatiques (ERVIC).
- > **Anticiper les normes relatives aux pollutions émergentes** en identifiant et testant les **solutions de traitement**.
- B Optimiser** > **Structurer une approche d'asset management en vue d'améliorer la performance et la pérennité des infrastructures :**
- Valoriser les données pour améliorer l'aide à la décision en matière de maintenance et de renouvellement pour maintenir un niveau de service élevé.
 - Soutenir le développement de la maintenance proactive par le partage d'expérience, de méthodes et d'outils à l'échelle sectorielle.
 - Assurer le monitoring continu du fonctionnement des infrastructures pour gérer de manière efficiente les incidents et les opérations de maintenance et d'exploitation.
 - Déployer des outils digitaux « intelligents » pour optimiser l'exploitation des infrastructures.
- > **Mettre en œuvre l'adaptation des infrastructures en vue de prévenir leur obsolescence :**
- Déployer les systèmes de traitement de l'eau pertinents pour répondre aux exigences sanitaires et environnementales en vigueur à l'échéance du Plan.
 - Reconfigurer les capacités des infrastructures pour répondre aux exigences de sécurité et aux évolutions démographiques, territoriales et climatiques.
 - Améliorer la performance du système d'assainissement, en réduisant durablement les apports d'eaux claires parasites.
 - Renforcer la résilience des infrastructures de démergement par une trajectoire de mise à niveau progressive, et mettre en place des évaluations de risque périodiques.
- > **Mettre en place les fondements d'une gestion proactive et intégrée de l'égouttage en Wallonie pour améliorer la performance de l'assainissement :**
- Proposer un modèle d'exploitation, de rénovation et de développement des égouts concerté avec les communes et financé.
- C Coordonner** > **Renforcer la coordination avec les autorités compétentes** pour mettre en œuvre une **gestion intégrée des eaux pluviales et de ruissellement :**
- Contrôler le raccordement à l'égout lors des mutations immobilières et lors des travaux.
 - Opérationnaliser la gestion des eaux pluviales à la parcelle en favorisant les solutions d'infiltration locale via notamment le dispositif CertIBEau.

D7 Investir de manière durable

Ambitions

- 1 **Planifier et prioriser les programmes d'investissements sectoriels** sur base d'une approche d'asset management et de leur soutenabilité financière
- 2 **Développer une stratégie sectorielle d'achat dédiée aux investissements**, pour optimiser les coûts et les retombées économiques régionales

KPIs (*)

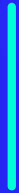
- > **Volume d'investissements annuel sectoriel** : 300 millions €
- > **Taux d'utilisation du cahier des charges sectoriel** : 50 % du volume d'investissements
- > **Taux de mutualisation des charges d'études sectorielles** : 10 % du programme d'investissements annuel

(*) Année cible pour l'ensemble : 2030

Principaux axes de transformation

- A **Planifier**
 - > **Développer un outil d'aide à la décision en termes de priorisation des investissements** fondé sur l'approche d'asset management.
 - > **Structurer le plan de charge sectoriel moyen-long terme** :
 - Lisser les investissements.
 - Programmer et coordonner les projets d'égouttage sur une base pluriannuelle élargie (6 ans) suite à la réforme du financement des investissements communaux.
 - Adapter le rythme des investissements aux capacités du secteur public et privé.
 - Maîtriser les décaissements liés aux investissements.
 - > **Evaluer les investissements réalisés** afin d'**optimiser les délais et coûts** sur l'ensemble de la **chaîne de valeur**.
 - > **Piloter au niveau régional la politique d'investissements en matière d'égouttage**, en capitalisant sur les résultats du cadastre en cours afin d'établir un plan d'investissements hiérarchisé et d'orienter les priorités en matière d'égouttage pour contribuer à l'amélioration de la performance de l'assainissement.
 - > **Accroître la coordination** entre la distribution, l'égouttage et la voirie pour planifier les travaux (en amont de Powalco).
- B **Structurer**
 - > **Déployer un Centre de Services Partagés en matière d'études** :
 - Mutualiser la charge de travail pour assurer la mise en œuvre des plans d'investissements.
 - Pérenniser les capacités et les expertises.
 - Structurer le développement des compétences dans des domaines clés futurs (traitement de l'eau, etc.).
 - > Mettre en place un **observatoire des prix** pour accroître notre pouvoir de négociation.
 - > Mettre en place des **démarches achats sectoriels** afin d'assurer la sécurité d'approvisionnement en fournitures et services stratégiques.
- C **Simplifier**
 - > Harmonisation et optimisation des méthodologies d'acquisition d'emprises et des procédures de permis.
 - > Structurer la relation avec les autorités administratives régionales pour réduire les délais et coûts de **transaction** dans l'obtention des autorisations (avis préalable, planification des demandes de permis, etc.).
 - > **Contribuer à l'évolution de l'outil Powalco** pour favoriser la coordination entre les parties prenantes.
- D **Attractivité**
 - > **Harmoniser les cahiers des charges (CSC)** à l'échelle sectorielle pour : renforcer la lisibilité et la prévisibilité des marchés, intégrer les exigences de formation et d'éthique, réduire les complexités réglementaires, soutenir l'efficacité de la passation et la qualité des prestations.
 - > Développer un **partenariat avec les sous-traitants** en leur donnant une **visibilité** sur les investissements à moyen terme.
 - > Structurer les marchés pour favoriser l'accès des PME à la commande publique.

Enjeu « transformation »



D8 Renforcer l'attractivité et le développement des talents

Ambitions

- 1 **Positionner le secteur** de l'eau comme **filière d'avenir** auprès des jeunes et des actifs
- 2 **Recruter, former et favoriser la rétention des talents** pour répondre aux besoins des opérateurs publics
- 3 **Soutenir le recrutement et le développement des compétences** dans les entreprises wallonnes

KPIs (*)

- > **Niveau de recrutement :**
Recruter et former 500 profils techniques
- > **Offre de formation :**
Mise en œuvre de 5 certificats de compétences (CAF ou CECAF) dans des cœurs de métiers liés à l'eau
- > **Partenariat-entreprises :**
300 travailleurs d'entreprises sous-traitantes certifiés

(*) Année cible pour l'ensemble : 2030

Principaux axes de transformation

- A **Attirer**
 - > Contribuer au **développement de l'identité sectorielle** via des actions conjointes afin d'améliorer la connaissance des métiers de l'eau pour les potentiels candidats et d'amplifier la promotion d'offres d'emploi – tout en mettant en valeur les particularités de chaque acteur du secteur.
 - > **Renforcer la visibilité du secteur** entre autre dans les espaces d'orientation/reconversion et de formation.
 - > Développer une **coopération avec le réseau d'enseignement** visant à promouvoir les métiers de l'eau, participer à l'élaboration des programmes y compris pour l'alternance.
- B **Recruter**
 - > Réaliser l'**inventaire des besoins au niveau sectoriel** en ce compris les priorités de recrutement.
 - > Collecter / Analyser en continu les informations, tendances et innovations pour **anticiper les évolutions métiers** à moyen terme (3-5 ans).
 - > **Diversifier les moyens de recrutement** dont le développement de la formation en alternance au sein de secteur.
 - > **Améliorer la lisibilité des parcours de recrutement pour les candidats**, tout en respectant l'autonomie et en valorisant l'identité de chacun des acteurs du secteur.
- C **Former**
 - > Concevoir un **référentiel de compétences-clés pour les cœurs de métier du secteur** et assurer sa mise à jour continue.
 - > Développer un **catalogue de formations** en lien avec le référentiel de compétences incluant les besoins de compétences liées aux métiers.
 - > Développer un **réseau de formateurs internes au secteur** répondant à des exigences pédagogiques minimales.
 - > Développer des **filiales de formation** certifiantes (par exemple suivre une formation par étapes ou selon un parcours personnalisé, extension de la logique "coup de poing pénuries" avec le FOREM et la formation en alternance avec l'IFAPME) – Action conjointe, ouverte au et avec le secteur privé.
- D **Motiver**
 - > Développer une politique de **mobilité intra-sectorielle** (temporaire, long terme, etc.) pour offrir des parcours de développement RH.
 - > **Renforcer l'expérience collaborateur** (rémunération, l'épanouissement professionnel, l'équilibre vie professionnelle – vie privée, etc.) afin de garantir l'engagement des équipes.

D9 Accélérer la digitalisation

Ambitions

- 1 Disposer d'une **stratégie digitale sectorielle** concertée
- 2 Développer **une approche sectorielle et intégrée de la chaîne de valeur des données** intégrant les enjeux de **cybersécurité**
- 3 **Faciliter la transformation digitale** des métiers et des activités

KPIs (*)

- > **Nombre de synergies pertinentes :**
5 cas d'usage de plateformes « métiers » partagées entre plusieurs opérateurs
- > **Taux d'internalisation des compétences digitales :**
65 % des ressources critiques (support plateformes métiers, cybersécurité, data)
- > **Taux de conformité NIS 2 :**
100 % des entités critiques définies par la directive

(*) Année cible pour l'ensemble : 2030

Principaux axes de transformation

- A **Structurer**
 - > Définir et implémenter un **schéma directeur digital** et une **feuille de route** au niveau sectoriel contribuant à la mise en œuvre des **objectifs sectoriels et des opérateurs** et à la **maîtrise des coûts** liés à la digitalisation.
 - > Continuer la **montée en puissance et la transformation du Centre de Services Partagés Digit'eaux** pour répondre aux besoins sectoriels et des opérateurs.
 - > Disposer de **services informatiques efficaces**, de qualité et garantissant la **satisfaction client** par la mise en œuvre d'une **gouvernance transversale entre Digit'eaux et les opérateurs**.
 - > Continuer l'**internalisation des compétences digitales** au sein du secteur.
- B **Harmoniser**
 - > Réduire progressivement la disparité des outils entre les entités pour **converger vers une harmonisation des systèmes d'information**, en mettant en œuvre des **socles technologiques communs** (là où cela est possible).
 - > **Interfacer les systèmes d'information** entre les entités pour simplifier, réduire les coûts et améliorer le service au sein du secteur.
 - > Converger vers une **plateforme d'échange commune des données** et leur exploitation.
- C **Sécuriser**
 - > Définir et mettre en œuvre **une stratégie sectorielle de cybersécurité et de cyber-résilience**, afin de réduire les risques et assurer la conformité (NIS2, CISO,...).
 - > Assurer le **principe de « sécurité intégrée dès la conception »** pour l'ensemble des nouvelles solutions mises en place.
- D **Stimuler**
 - > Définir et mettre en œuvre **une stratégie sectorielle de gouvernance et d'exploitation des données** pour **soutenir l'innovation et amplifier l'impact de la digitalisation** des activités sectorielles.
 - > Définir et mettre en œuvre une **stratégie sectorielle pour saisir les opportunités liées à l'intelligence artificielle** et en maîtriser les risques.
 - > **Intégrer la digitalisation comme un levier transversal de transformation et d'amélioration** sur le plan opérationnel mais aussi comme un vecteur supportant la qualité de service et la satisfaction client.
- E **Animer**
 - > Intégrer **la digitalisation comme levier transversal** de la transformation sectorielle.
 - > Accompagner les acteurs et les fonctions métiers dans la transformation digitale via le **développement d'une culture digitale et cyberculture**, en leur offrant le support et les formations nécessaires (catalogue de formations au digital, etc.).

D10 Amplifier l'innovation

Ambitions

- 1 Stimuler l'innovation afin de générer des projets à valeur ajoutée sur les plans économique, environnemental et social
- 2 Structurer des partenariats au sein de l'écosystème d'innovation afin de créer un environnement propice à l'émergence et au développement de projets innovants
- 3 Développer de nouveaux services et modèles économiques afin de développer des chaînes de valeur intégrées, et de diversifier les revenus

KPIs (*)

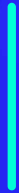
- > **Taux d'adhésion à la démarche :**
50 % des opérateurs adhérents impliqués dans des opérations de sensibilisation ou d'initiatives et de projets d'innovation
- > **Nombre de projets issu de la démarche :**
10 projets d'innovation bénéficiant d'un accompagnement structuré
- > **Taux de conversion :**
20 % de projets d'innovation déployés

(*) Année cible pour l'ensemble : 2030

Principaux axes de transformation

- A Mobiliser
 - > Susciter et renforcer la **participation des acteurs** du secteur dans les **projets et initiatives d'innovation en cultivant une dynamique d'idéation, d'incubation.**
 - > Concentrer les **efforts de R&D et d'innovation sur les enjeux prioritaires du secteur** (accès, santé, durabilité, résilience) **en définissant conjointement** les priorités avec les acteurs concernés.
 - > Expérimenter de **nouvelles approches opérationnelles et technologiques** via des **projets pilotes** en tenant compte de la diversité des territoires et situations.
 - > Favoriser la **diffusion et le partage des résultats** d'innovation pour accélérer l'appropriation sectorielle.
- B Structurer
 - > **Structurer des partenariats au sein de l'écosystème wallon d'innovation** (et à terme au niveau européen) afin de créer un environnement propice à **l'émergence et au développement de projets innovants, tout en adoptant un rôle modulable** - prescripteur, partenaire industriel ou acteur opérationnel - selon la dynamique de chaque projet ou initiative.
 - > **Intégrer les approches de l'innovation comme levier transversal de la transformation sectorielle** en s'appuyant sur les méthodologies éprouvées de l'innovation (design thinking, living labs, proof of concept, etc.) pour évaluer la pertinence, la faisabilité et le potentiel de développement des projets.
 - > Déployer des **mécanismes d'évaluation, de sélection et d'opérationnalisation** des projets selon leur potentiel de valeur.
 - > Renforcer la **veille technologique et le partage d'information** au sein du secteur, en centralisant notamment l'information sectorielle.
- C Valoriser
 - > Identifier et structurer les **nouvelles chaînes de valeur.**
 - > Développer des **modèles économiques soutenables** pour la réplique des innovations.
 - > Valoriser et déployer à l'échelle sectorielle des **innovations éprouvées**, dans une logique d'industrialisation.
 - > **Optimiser les processus opérationnels et technologiques** en visant davantage d'efficacité et de résilience.

Enjeu « gouvernance »



D11 Assurer une gouvernance sectorielle agile et fédératrice

Ambitions

- 1 **Elaborer et mettre en œuvre une stratégie sectorielle** en mobilisant de manière structurée et collective les ressources des opérateurs **sur base de mécanismes de coopération contractuels** générant de la valeur pour les opérateurs par rapport à leur mission de service public
- 2 **Susciter une large adhésion et une implication concrète des opérateurs** en offrant des opportunités de synergies qui répondent aux enjeux sectoriels et à leurs besoins

Principaux axes de transformation

- A **Responsabiliser** > **Intégrer le principe de subsidiarité au cœur du Plan industriel** afin que chaque acteur de l'eau assume pleinement son rôle, et que les décisions soient prises au niveau le plus pertinent et créateur de valeur ajoutée.
 - > **Responsabiliser les acteurs tout en gardant une cohérence sectorielle.**
 - > **Planifier et évaluer annuellement** les actions mises en œuvre.
- B **S'adapter** > **Promouvoir une culture de gestion des risques** au sein des organisations pour anticiper et répondre aux menaces (politiques, environnementales, cyber, CER, etc.).
 - > **Renforcer la gestion de crise** : Mettre en place un dispositif sectoriel de gestion de crise, permettant une réponse rapide, coordonnée, efficace et une communication transparente face aux incidents.
 - > **Renforcer la culture de résilience** : Développer une culture de résilience notamment par la mise en place de plans de continuité et d'adaptation.
 - > **Garantir la sécurité et le bien-être des travailleurs.**
 - > **Elever durablement le niveau des services offerts aux citoyens et entreprises.**
- C **Mobiliser** > **Déployer coopération publique transversale** :
 - Implications à géométrie variable en fonction des besoins.
 - Autonomie des opérateurs.
 - Démarche volontaire.
 - Mutualisation des expertises développées.
 - > **Contribuer à la coordination entre secteurs (agriculture, industrie, transport, nature, urbanisme).**
 - > **Renforcer les partenariats stratégiques** : collaborations entre le secteur de l'eau, le SPW/UAP, le Gouvernement, mais également les partenaires du secteur de l'eau.
 - > **Garantir l'alignement des actions** entreprises avec les objectifs stratégiques définis.
 - > **Renforcer l'alignement horizontal** (c.-à-d. l'ensemble des opérateurs du secteur) **et vertical** (c.-à-d. tous les échelons hiérarchiques de l'entité) **de l'ensemble des acteurs** du secteur avec le Plan.
- D **Communiquer** > **Garantir la transparence** : Favoriser la circulation de l'information, communiquer clairement les décisions prises, et encourager la participation active des parties prenantes, qu'il s'agisse des opérateurs du secteur, des citoyens, ou des partenaires.
 - > **Communication interne sectorielle** : Mise en place d'une communication interne sectorielle efficace pour partager la vision et les progrès du Plan industriel. Fédérer les opérateurs du secteur impliqués dans la dynamique de coopération sectorielle et informer les partenaires qui contribuent aux initiatives et projets sectoriels liés au Plan industriel.
 - > **Communication externe** : Déploiement stratégique d'une communication externe pour informer les partenaires publics (tels que le Service Public de Wallonie) et privés (entrepreneurs) sur l'évolution du Plan.
 - > **Réflexion autour de l'utilisation de la marque unique « Eaux de Wallonie » tout en conservant les particularités et l'image de chaque entité.**

D12 Renforcer l'anticipation des évolutions réglementaires et notre influence

Ambitions

- 1 **Porter une voix claire et fédératrice** auprès des pouvoirs publics du niveau régional et au niveau européen
- 2 **Sensibiliser les parties prenantes** sur les enjeux et les responsabilités de chaque acteur lié à l'eau au sens large

Principaux axes de transformation

- A **Anticiper**
 - > **Développer une capacité collective d'anticipation des évolutions réglementaires et scientifiques et structurer un plaidoyer commun à l'échelle régionale et européenne**, à travers :
 - l'organisation d'une **veille intégrée**.
 - le **développement d'un plaidoyer structuré**.
 - une **circulation claire et bidirectionnelle de l'information** entre tous les acteurs du secteur, du terrain aux instances stratégiques.
 - le déploiement d'une **plateforme centrale de veille, de partage et de capitalisation sectorielle**.
- B **Proposer**
 - > Positionner le secteur comme un **acteur-clé de la définition des politiques et du cadre normatif de l'eau**, en anticipant les évolutions, en **proposant des solutions concrètes** et en **renforçant notre capacité d'adaptation**.



Eaux de
Wallonie

**Par les opérateurs, pour les opérateurs,
au bénéfice des citoyens & des
entreprises !**

Alliance des opérateurs
publics de l'eau